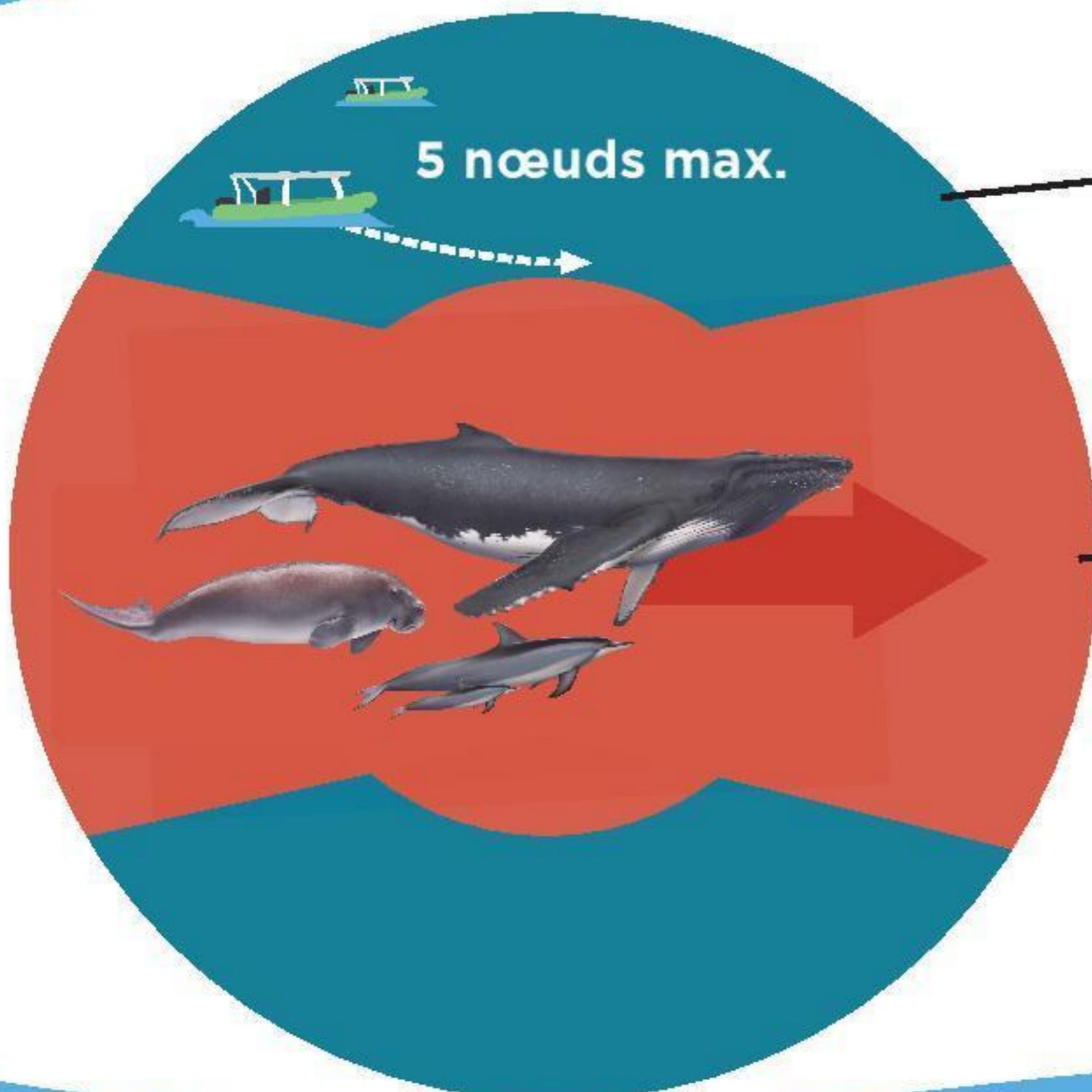


LA REGLEMENTATION D'APPROCHE DES MAMMIFERES MARINS

Observer les mammifères marins dans les règles, c'est les protéger.

Vous entrez dans le Parc naturel marin de Mayotte où tous les mammifères marins sont protégés. Cela vous engage à respecter la réglementation pour les observer de manière respectueuse.

- ▶ L'approche des mammifères marins est **interdite à moins de 100 m**
- ▶ **2 navires maximum** sont autorisés dans la zone des 300m
- ▶ La vitesse est limitée à **5 nœuds** dans la zone des 300m



Zone d'observation
(300 - 100m)

Zone d'interdiction
(100 - 0m)



La perturbation intentionnelle des mammifères marins est une infraction à la loi. Elle est punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 € pour une personne physique et 3500 € pour une personne morale.

Comment réaliser une bonne approche ?



1. Si **2 bateaux** sont dans la zone d'observation, je me place du même côté qu'eux et **patiente à plus de 300m**.
2. En entrant dans la zone d'observation, j'avance calmement vers les animaux à une vitesse maximale de **5 nœuds**, par les **3/4 arrière**, jamais par l'arrière ou de face.
3. Arrivé à **100 m des animaux**, je ne vais pas plus près. Je peux les suivre **parallèlement** à leur trajectoire sans dépasser la vitesse autorisée et jusqu'à 30 minutes.
4. Si les mammifères viennent vers moi, je débraye mon moteur le temps de l'observation pour leur sécurité. **S'ils ne viennent pas**, ils n'ont pas envie d'être dérangés donc j'abandonne mon observation ! S'ils s'éloignent, **je ne les poursuis pas**.
5. Je reste à bord de mon bateau et **ne me mets pas à l'eau** car je risquerais de les déranger et les faire fuir.
6. A la fin de mon observation, **je m'éloigne calmement** des animaux sans leur barrer la route.

Le respect des règles



Une observation plus belle

Les baleines risquent 8 fois plus d'éviter les bateaux d'observation qui ne respectent pas une distance de 100m*.

Il en est de même pour la mise à l'eau :

Taux d'évitement avec mise à l'eau : 63%,

Taux d'évitement sans mise à l'eau : 8 %.

*Hoarau Ludovic et al. « Assessing and Mitigating Humpback Whale (Megaptera Novaeangliae) Disturbance of Whale-watching Activities in Reunion Island ». Tourism in Marine Environments, Volume 15, Numbers 3-4, 2020, pp. 173-189(17).



À quoi correspond 100m ?



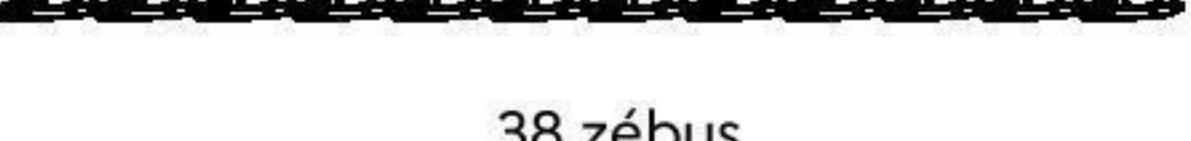
1 terrain de foot



2 barge



12 bateaux



38 zébus